

IMMIGRATION

LES VÉRITÉS QUI DÉRANGENT

Même en période de crise, l'économie française sollicite des immigrés. En effet, malgré le taux de chômage, certains emplois ne sont pas pourvus.



patrick gripe / signatures

Quelles sont les motivations des migrants qui entrent et vivent en France ? Quel est l'intérêt des Français qui les accueillent ? Avant d'engager un débat politique, et même la polémique, disséquons les faits. Froidement.

PAR DANIEL BERNARD

Le dimanche, dans les vestiaires du stade de foot, pour se faire insulter par ses meilleurs amis, rien ne vaut une discussion sur l'immigration. A la pause-café, pour susciter à peu de frais l'estime de ses collègues de bureau, *idem*. En France, aujourd'hui, l'immigration rend fou. Selon les lieux et les milieux, des dogmes contradictoires s'imposent. Le plus souvent nourris d'*a priori* qui, hostiles ou bienveillants, n'ont qu'un vague cousinage avec la réalité. Chaque citoyen est sommé de s'inscrire fanatiquement pour ou maladivement contre.

Or, l'immigration n'est pas un bloc. L'immigration a une histoire, une géographie, une sociologie, une économie. L'immigration fait l'objet de politiques publiques et justifie, à ce titre, un débat éclairé. Bref, l'immigration, qui n'a pas été inventée par Jean-Marie Le Pen, et encore moins par sa fille, mérite mieux qu'une controverse cousue de fil blanc et de mauvaise foi, attisée de surcroît par un ministre de l'Intérieur en service commandé.

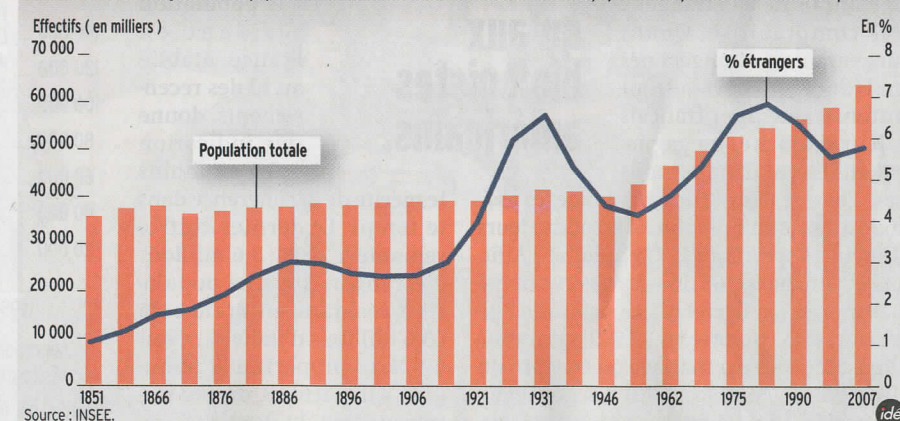
Les données existent, contrairement à une idée reçue. Encore faut-il, pour trouver les bonnes réponses, formuler les bonnes questions. La dernière interrogation de Claude Guéant n'a rien d'illégitime : faut-il subordonner l'immigration à la croissance économique ? Entre la fin du XIX^e siècle et le premier choc pétrolier, dans les houillères, la construction ou l'industrie automobile, l'essentiel des migrants répondaient à une

demande de main-d'œuvre. *A contrario*, pendant la crise des années 30, puis celle des années 70, le nombre d'immigrés a sensiblement chuté, sous l'effet combiné de la diminution des offres d'emploi et des restrictions légales à l'entrée et au séjour. Or, à partir de 1990, l'immigration s'est poursuivie malgré un niveau élevé de chômage (voir l'infographie, p. 18). Le préfet Guéant, au cœur de la machine étatique depuis 2002, a mis bien longtemps à découvrir les données élaborées par le démographe Xavier Thierry, pourtant en ligne sur le site officiel de l'Institut national d'études démographiques (Ined) : les entrées de long terme en provenance des pays tiers (c'est-à-dire hors de l'espace économique européen) ont presque doublé entre 1994 (120 000) et 2005 (208 000). Depuis, ce flux est resté stable, imperméable à la conjoncture économique et aux effets de tribune de Nicolas Sarkozy.

Si l'on s'en tient à un point de vue purement utilitariste, ce découplage entre immigration et croissance est illogique : le stock de demandeurs d'emploi devrait suffire à répondre aux besoins. Sauf que la pratique contredit la théorie : si une part des immigrés trouvent à s'employer, c'est que les nouveaux venus répondent à une demande non satisfaite. Autrement dit, le raisonnement à la Claude Guéant, quoique logique, révèle surtout les limites du volontarisme sarkozyste. *Primo*, la croisade contre l'assistanat se révèle être un échec : faute de revalorisation salariale, nombre de bénéficiaires de l'aide sociale continuent de

Les données existent, contrairement à une idée reçue. Encore faut-il, pour trouver les bonnes réponses, formuler les bonnes questions.

Part (en %) des étrangers dans la population totale aux différents recensements de la population depuis 1851 - France métropolitaine



Immigration. Les quatre vérités qui dérangent

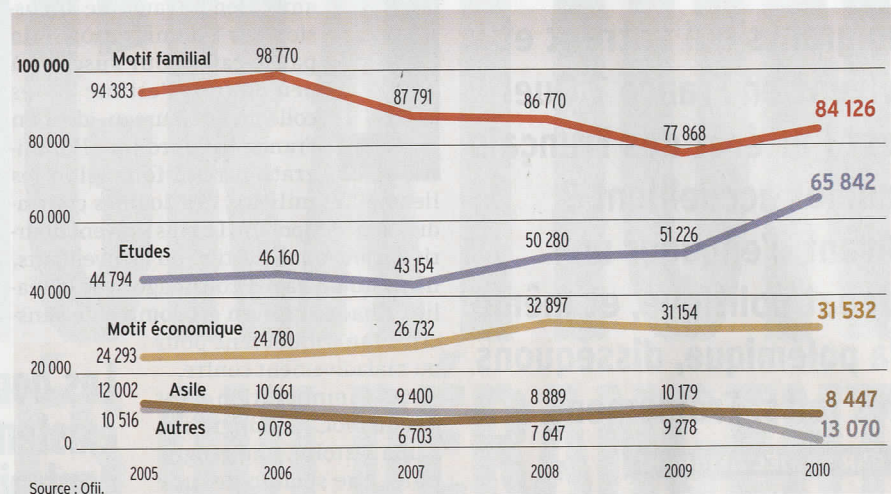
➤ refuser certains emplois jugés ingrats. *Secundo*, le concept d'« immigration choisie », loin d'être la panacée annoncée en 2007, est une supercherie : la liste des emplois ouverts à l'immigration, établie par le gouvernement, fait plus de place aux agents de nettoyage de l'Afrique subsaharienne qu'aux biologistes débauchés des laboratoires américains. *Tertio* : qu'elles soient d'ordre symbolique (débat sur l'identité nationale) ou pratique (apprentissage de la langue), les différentes tentatives pour combler le fossé culturel entre citoyens intégrés et résidents communautarisés n'ont pas connu un succès évident. Enfin, la distinction purement administrative entre immigration familiale et immigration de travail, à laquelle s'accroche le locataire de la Place Beauvau, ignore que les épouses et enfants d'immigrés sont autorisés à postuler sur le marché du travail.

Tout reprendre de zéro

La première faute du nouveau ministre de l'Intérieur, lorsqu'il annonce une réduction de l'immigration de travail, est de s'inscrire dans la tradition française : se focaliser sur les détails et ignorer les grandes masses, débattre des moyens sans définir les objectifs. Voilà pourquoi il est urgent de tout reprendre de zéro.

Qu'est-ce qu'un immigré ? Les statisticiens ont leur définition : né étranger à l'étranger. Par conséquent, au sens de l'Insee, l'immigré reste immigré même s'il devient français par naturalisation. *A contrario*, par exemple, un Algérien né avant l'indépendance de l'Algérie ne ressortit pas à la même nomenclature puisqu'il a vu le jour sur un territoire... français. Et le Français né à l'étranger ? Pas comptabilisé. Quant aux enfants d'étrangers nés en France, qui deviendront automatiquement français à leur majorité, ne gagneraient-ils pas, dans certains cas, à ce que l'Education nationale les assimile à des immigrés afin de résoudre leurs difficultés spécifiques ? Complicé ? Affirmatif ! En 2009, 108 303 étrangers ont été naturalisés par décret du ministère de l'Intérieur, sans compter les 27 539 naturalisations obtenues par mariage ou en vertu du droit du sol. Pour accueillir ces nouveaux Français, l'Insee devrait s'autoriser à dis-

Evolution des flux d'entrées selon leur motif. Pays tiers à l'Union européenne



tinguer leur situation, sans écorner leurs droits, pleins et entiers. C'est d'ailleurs la proposition numéro un formulée par le Haut Conseil à l'intégration dans son dernier rapport.

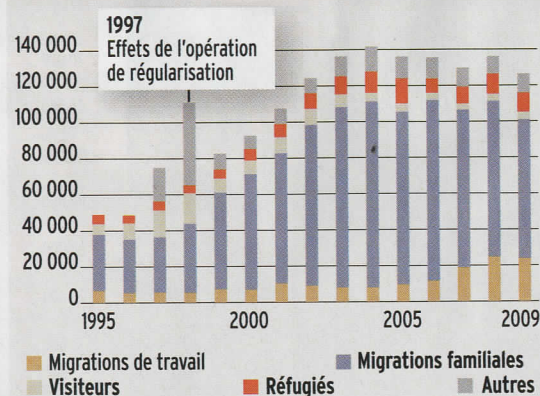
De l'immigration, aucune définition n'est à rejeter *a priori*, pas même des démographes qui, dans l'enquête « Famille » de 1999 portant sur trois générations, ont évalué à 14 millions les métropolitains ayant un parent ou un grand-parent immigré. Afin de provoquer la polarisation du débat, Nicolas Sarkozy exige de se réjouir ou de s'alarmer, avant de s'entendre sur les faits. C'est un devoir citoyen de résister à cette facilité.

Immigré, étranger, issu de l'immigration : selon la délimitation retenue, l'effectif varie. L'évaluation par l'Insee de la proportion d'étrangers par rapport à la population résidant en France, établie au fil des recensements, donne une indication qui a au moins

le mérite de la cohérence dans le temps. Le dernier chiffre remonte à 2007 : 3,6 millions d'étrangers sur une population résidant en France de 63,6 millions d'individus, soit 5,7 %. La proportion d'immigrés, elle, atteint un pic historique lors du dernier poin-

tage, en 2006 : 8 % de la population, contre 7,4 % en 1982. Néanmoins, faute de registres de population, le nombre d'immigrés par commune, comme celui des étrangers, est inconnu. Or, la plus ou moins grande densité de population non native, dans un lieu donné, livre la réalité de l'immigration vécue. En Ile-de-France, qui concentrait avec Rhône-Alpes et Paca 60 % de la population étrangère en 2007, un habitant sur huit était étranger, contre 2 % en Pays de Loire. Dans *Immigration, sortir du chaos* (Flammarion, 2006), Maxime Tandonnet, actuel conseiller à l'Elysée en charge de l'immigration - et auteur de l'indéfendable discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy -, cite un rapport des Renseignements généraux identifiant 630 quartiers sensibles dont 300, non seulement dans la Seine-Saint-Denis mais aussi à Sète, à Nevers ou à Blois, qui « *présentent des signes de repli communautaire plus ou moins prononcés* ». Qui doute de cette réalité ? Le fichier

Entrées à caractère permanent d'étrangers en France/ Ressortissants de pays tiers/Flux enregistrés de 1995 à 2009



Les motifs d'immigration en France en 2009 (10 principales nationalités et total)

Tous motifs	Familial	Étudiant et stagiaire	Humanitaire	Professionnel					
Algérie	25 406	Algérie	17 465	Chine	10 560	Sri Lanka	2 334	Roumanie	3 352
Maroc	24 977	Maroc	15 855	Maroc	5 084	RD Congo	1 358	Maroc	2 357
Chine	14 618	Tunisie	7 081	Algérie	3 952	Russie	1 196	Etats-Unis	2 122
Tunisie	12 190	Turquie	4 825	Etats-Unis	3 547	Turquie	956	Mali	2 118
Etats-Unis	7 582	Cameroun	2 589	Tunisie	2 770	Serbie et Monténégro	954	Tunisie	1 757
Turquie	7 537	Sénégal	2 324	Brésil	2 056	Mali	890	Chine	1 159
Mali	6 089	Côte d'Ivoire	2 256	Sénégal	1 909	Algérie	864	Inde	920
Sénégal	5 191	Mali	2 092	Japon	1 825	Arménie	750	Algérie	834
Roumanie	4 907	Chine	1 833	Mexique	1 480	RD Congo	623	Bulgarie	721
Cameroun	4 688	RD Congo	1 518	Corée du Sud	1 457	Guinée	607	Japon	718
Total	200 042	Total	84 227	Total	58 821	Total	18 198	Total	24 456

Source : MIIINDS-DSED.

Saphir, établi d'initiative par les démographes Bernard Aubry et Michèle Tribalat, a été abandonné après la publication d'un article énumérant les 20 villes où la proportion de jeunes d'origine étrangère en 2005 dépassait 60 % (respectivement 76 %, 75 % et 74 % pour Clichy-sous-Bois, Aubervilliers et La Courneuve). Refusé, par assimilation aux statistiques ethniques, le dénombrement fin des résidents en fonction de leur nationalité et de celle de leurs parents est pourtant la clé de toute politique d'intégration ciblée.

L'examen des flux d'immigrés est une autre épreuve de sang-froid. L'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) communique chaque année le nombre de visites médicales qui conditionnent la délivrance d'un droit de séjour en France, soit 198 525 pour 2010. « *Pour évaluer le solde migratoire, précise toutefois un expert gouvernemental, il faudrait pouvoir y ajouter les entrées illégales et retrancher le nombre de sorties. Or, nos services minorent l'estimation des clandestins et majorent le nombre de départs volontaires.* » Quant à

l'objectif fixé pour les éloignements, soit 28 000 pour 2011 (lire l'enquête, p. 22), il évoque ces prières psalmodiées dans une langue que les fidèles ne comprennent plus. L'archéologie administrative enseigne que le ministère de l'Intérieur a établi cet objectif à l'envers, c'est-à-dire non pas en fonction du nombre de clandestins, estimé à la louche aux alentours de 400 000, ni même en fonction des entrées clandestines, supputées par Nicolas Sarkozy lui-même, en 2006, autour de 80 000 par an, mais selon les capacités des services policiers et judiciaires mobilisables. Pourquoi brandir ce chiffre, et pas les 21 020 retours forcés effectués en 2009 ? A quoi bon inclure les 12 323 retours volontaires de ressortissants roumains ou bulgares, qui perçoivent 300 € par adulte et 100 € par enfant mineur et... reviennent, pour beaucoup, quelques semaines plus tard ?

Surdélinquance

Et pourquoi s'empêcher de cibler, parmi les clandestins, les ressortissants de pays dont l'intégration est la plus difficile, comme ces Turcs dont l'enquête de l'Ined « Trajectoire et origine » montre qu'ils se singularisent par l'échec scolaire et les mariages endogamiques ? Là encore, des données sont disponibles, parfois éparées et méritant approfondissement, à l'instar des travaux du sociologue Hugues Lagrange ➤



Bienvenus dans les universités jusqu'en 2010, les étudiants chinois sont désormais dans le collimateur de Claude Guéant.

Immigration. Les quatre vérités qui dérangent

Stock de titres et autorisations provisoires de séjour en cours de validité (Dix principales nationalités et total par année)	2005	2006	2007	2008	2009	Etrangers majeurs selon recensement INSEE valeur au 1 ^{er} janvier 2006*
	Algérie	565 448	568 486	576 807	587 880	
Maroc	469 973	462 632	465 713	476 699	465 923	360 369
Turquie	183 891	185 599	188 051	192 981	191 647	156 862
Tunisie	170 794	170 139	172 461	176 888	174 836	116 988
R.P. Chine	55 791	58 898	65 686	73 126	72 476	52 412
Mali	49 789	50 492	52 366	54 854	57 808	39 662
Sénégal	45 503	46 565	48 554	54 777	54 409	40 617
RDC	36 737	38 746	41 182	44 099	45 219	25 972
Ex-Yougoslavie**	43 589	41 713	40 737	39 421	44 819	32 272
Cameroun	31 253	33 516	35 888	38 892	39 654	26 995
Total	2 209 228	2 230 954	2 282 628	2 373 120	2 350 882	1 738 883

*Source : enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006 et 2007 (Métropole, étrangers de 18 ans ou plus).
**Données concernant la seule Serbie, dans les résultats du recensement.

➤ mesurant, à partir de 25 communes des Yvelines, la surdélinquance des descendants de l'immigration sahélienne. Suffit-il d'opter pour le « *déni des cultures* », titre d'un des ouvrages de ce chercheur du CNRS, pour asphyxier les thèses racistes ?

S'agissant des velléités actuelles de contrôle des flux, les critiques de l'opposition contre les incohérences de la politique mise en œuvre sonnent juste. Sans parler du parti pris humanitaire, trop facile à moquer. Hélas, les alternatives proposées, résolument brumeuses, n'aident guère à comprendre si les objectifs sarkozystes sont justes mais la mise en œuvre foireuse, ou l'inverse ! Faute d'avoir encore précisé leur propre doctrine à un an de la présidentielle, les socialistes assument un risque fou : abandonner à Nicolas Sarkozy – et à Marine Le Pen – la défense des électeurs qui perçoivent, souvent à tort mais qu'importe, l'immigration en général comme une atteinte à leur situation sociale et à leur conception de la République.

D'un point de vue rationnel et électoral, l'urgence commande de distinguer les immigrations, de mesurer leurs effets pour mieux les corriger, en cas de nécessité.

L'asile tout d'abord (8 447 cas en 2010, selon l'Ofii) est, de toutes les causes d'immigration, la plus consensuelle. Ce

droit, philosophiquement lié aux droits de l'homme, est encadré sur le plan juridique par la convention de Genève. La publication des statistiques de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a pourtant été le prétexte d'un affrontement rhétorique, provoqué par l'impayable Guéant vantant, à contre-emploi, la générosité de la France. Comme si les demandes, justifiées et toujours indexées sur la situation géopolitique, étaient, par essence, hermétiques aux calculs économiques.

Le mariage : tabou

Enfin, aussi légitime soit-elle, cette immigration d'origine politique (10 340 réfugiés admis sur 52 762 dossiers déposés en 2010) n'est pas neutre sur les plans scolaire ou économique. L'entrée précipitée de Tunisiens aujourd'hui, comme celle des Kosovars ou des Tchétchènes hier, n'est pas plus simple que l'afflux de réfugiés espagnols pendant la guerre d'Espagne.

L'immigration familiale, la plus importante en volume (84 126 cas en 2010, toujours selon l'Ofii), est beaucoup plus multiforme qu'elle n'en a l'air. D'un pays européen à l'autre, malgré un cadre juridique commun, le droit à une vie privée et familiale est diversement

apprécié. En Irlande ou au Pays-Bas, par exemple, les exigences sont plus fortes qu'en France s'agissant des ressources du travailleur déjà présent sur le territoire et de la taille du logement dans lequel il compte héberger sa famille. Certains pays exigent la maîtrise de la langue alors que la France n'impose qu'un apprentissage, financé sur fonds publics. Autant de choix politiques légitimes. Tabou entre tous, le mariage, même s'il concerne des immigrés, n'est pas forcément synonyme d'amour. Ainsi, de 1995 à 2009, le nombre de mariages de ressortissants français à l'étranger a plus que doublé (de 23 546 à 48 301). En outre, sur 2 762 unions binationales étudiées en 2006, seules 31,1 % concernaient un Français né en France de deux parents français. Pour les autres, notamment maghrébins, le lieu de naissance du conjoint français ou ses ascendances étrangères invite à la prudence sur la démonstration de la vigueur du creuset républicain. A cet aune, juger la pratique sarkozyste oblige d'observer les contradictions : aujourd'hui, les responsables du Réseau éducation sans frontières (RESF) constatent que la scolarisation d'un enfant ne suffit pas à justifier une régularisation, mais elle fait partie des critères appréciés, au cas par cas, par les préfets. Pour les socialistes, c'est l'inverse... En 2009, 14 753 régularisations ont été opérées pour des motifs liés à la « *vie privée et familiale* ». Qui a intérêt à la polémique ?

Population active (15-64 ans) selon la nationalité et le sexe en France métropolitaine

	Hommes	Femmes	Ensemble
Population active française	13 816 918	12 741 244	26 558 162
Population active étrangère	889 326	650 179	1 539 505
Europe (y compris la CEI)	358 889	295 729	654 618
Espace écono. europ. et Suisse	337 589	275 861	613 450
dont Portugal	163 465	135 078	298 543
Autre Europe (y compris la CEI)	21 300	19 868	41 168
Asie et Océanie	105 103	66 238	171 340
Afrique	384 927	241 197	626 123
Maghreb	269 779	128 589	398 368
dont Algérie	117 228	51 471	168 699
dont Maroc	108 693	58 819	167 512
Autres pays d'Afrique	115 148	112 608	227 755
Amérique	27 610	40 227	67 837
Non ventilés et apatrides	12 798	6 789	19 586
Total actifs	14 706 244	13 391 423	28 097 667

Source : INSEE - Enquête emploi en continu, chiffres 2009.



jean-paul guilloteau / express-rea

Les médecins étrangers (ici le Dr Stanlescu et son épouse, qui est aussi sa secrétaire) comblent les vides des « déserts médicaux ».

Jusqu'à... la semaine dernière, l'accueil des étudiants était présenté comme un investissement au service du rayonnement de la France. « *Ils mangent français, parlent le français et travailleront à la française. Leur nombre augmente, et c'est tant mieux* », se félicitait encore, début avril, Dominique Paillé, président de l'Ofii et ancien porte-parole de l'UMP. Or, le ministre de la police annoncera prochainement sa restriction. Ordre et contre-ordre. Pour 2010, le nombre de nouveaux étudiants avait été porté à 65 218 (+ 28,82 % en une année). Parmi eux, une dizaine de milliers de Chinois, constituant le deuxième contingent d'étudiants étrangers en France, derrière les Marocains mais devant les Algériens. S'agissant des étudiants et de leur éventuel maintien en France, deux écoles s'affrontent : les utilitaristes regrettent de ne pas utiliser une matière grise formée aux frais de la République ; les altruistes expriment des scrupules à piller les cerveaux des pays en voie de développement. En appréhendant la question par le chiffre et par le coût, Claude Guéant ne tranche pas cette querelle. Il plie devant

ceux qui s'obnubilent des vrais-faux étudiants, qui, sous couvert de leur statut, travaillent en réalité dans notre pays. Tout cela, bien sûr, avant d'avoir ordonné l'évaluation de cette politique universitaire, engagée au début du mandat du président Sarkozy...

La démographe Michèle Tribalat moque un « nouvel âge migratoire » présenté à la fois comme une fatalité et un bienfait.

Tout aussi improvisée, la foudrue de l'ancien secrétaire général de l'Elysée sur la nécessaire restriction de l'immigration de travail. A partir du chiffre de 20 000 pour 2011 (contre 31 532 pour 2010), ses propres services auraient dû pouvoir préciser les secteurs et emplois qui ne sont plus « en tension », ou encore l'objectif visé de réduction du chômage. Ils auraient pu aussi produire des études, si elles avaient été menées en France, sur l'effet salarial de la concurrence entre travailleurs d'ici et travailleurs d'ailleurs. Las, Claude Guéant a juste déclenché la panique d'une administration sommée de justifier, *ex post*, les foudrues du patron.

Le pataqués déclenché a toutefois permis de constater l'alliance entre le patronat, représenté par Laurence Parisot, présidente du Medef, redoutant l'inflation salariale et la diminution des marges, et une

frange de la gauche, incarnée par Laurent Fabius, plaidant que « *le monde moderne est un monde de brassage* ». Et chacun d'ignorer que les immigrés de pays tiers représentent 6 % des actifs, mais 13 % des chômeurs (*Infos migrations*, janvier 2011). Plus qu'une politique, l'« *immigration choisie* » n'était donc qu'un slogan de campagne, à bazarder après usage.

En 2004, la Cour des comptes rendait au président de la République un rapport sur « *l'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration* ». A partir de 1978, écrivent les magistrats, « *les pouvoirs publics ont une possibilité très restreinte de procéder à des ajustements de la présence étrangère en fonction du contexte économique et social – comme ce fut le cas dans les années 30. Il ne s'agit donc plus pour eux que de gérer les conséquences des décalages éventuels* ». Ce constat froid fait pendant à l'ironie de la démographe Michèle Tribalat moquant un « *nouvel âge migratoire* », présenté à la fois comme une fatalité et un bienfait, et devant échapper, de ce fait, à l'examen scientifique et à la délibération politique. Ni fatalité, ni bienfait absolu pour chacun et de tout temps, les immigrés et les Français qui les accueillent valent pourtant mieux que les échanges cyniques dont ils font l'objet. ■ D.B.

Lire aussi sur www.marianne2.fr

« *Le vieillissement sert à justifier une immigration que les politiques sont incapables de contrôler* », par Michèle Tribalat